

BREVET FEDERAL

1^{er} DEGRE

NATATION COURSE

Accessible dès 15 ans

ASSISTANT CLUB

Accessible dès 14 ans

POURQUOI PASSER L'ASSISTANT CLUB ?

- Découvrir le fonctionnement de son club.
- Appréhender la logique du « Savoir Nager ».
- Garantir un meilleur résultat dans l'apprentissage de la natation.

OBJECTIFS

L'Assistant club, intervient au sein d'un club de la FFN, sur tous les publics, à tous les niveaux de pratique et dans toutes les disciplines.

Il a pour principales missions :

- Assister un responsable de groupe dans la conduite de l'activité.
- Participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial.
- Accompagner un groupe lors des compétitions ou des déplacements.
- Participer à la sécurité des pratiquants du groupe lors de la conduite de l'activité.

POURQUOI PASSER LE BF1 ?

- Avoir un premier niveau de compétence pédagogique.
- Acquérir des premières expériences d'encadrement en autonomie.
- Découvrir le fonctionnement de son club.
- Obtenir une dispense de la séquence « mise en situation pédagogique du BPJEPS AAN ».

Pré-requis à l'entrée au diplôme du MSN de la FFN (pour les personnes ne répondant pas aux critères de performance sportive).

OBJECTIFS

- Conduire des activités vers l'acquisition du « Sauv'Nage » (ENF1) dans le cadre du projet du club.
- Participer au fonctionnement du club.
- Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe.

BREVET FEDERAL

2^{ème} DEGRE

NATATION COURSE

Accessible dès 16 ans

POURQUOI PASSER LE BF2 ?

- Donner tous les éléments pour construire les nages et développer leurs savoir-faire sur les départs, virages et coulées.
- Acquérir une première expérience d'accompagnement.

OBJECTIFS

- Conduire des activités vers l'acquisition du « Pass'Sports de l'eau » (ENF2) et du « Pass'Compétition » (ENF3) dans le cadre du projet du club.
- Participer au fonctionnement du club.
- Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe.

✓ **LA FORMATION DU BF2 EST PRE-QUALIFIANTE, SON TITULAIRE PEUT OBTENIR UNE DISPENSE DE 75% DU BPJEPS AAN.**

BREVET FEDERAL

3^{ème} DEGRE

NATATION COURSE

Accessible dès 17 ans

POURQUOI PASSER LE BF3 ?

- Apprendre à comprendre la logique de l'entraînement en natation chez les jeunes.
- Entraîne l'obtention du MSN par le jeu des équivalences.

OBJECTIFS

- Intervenir sur tous les publics et encadrer en natation les titulaires de l'ENF3 (Pass'Compétition natation course) qui préparent les pratiques compétitives jusqu'au niveau régional en natation course.
- Concevoir le projet pédagogique et coordonner la mise en œuvre du projet pédagogique de l'École de Natation Française.
- Concevoir le plan d'entraînement et conduire des activités dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional.
- Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe.
- Accompagner des nageurs sur un déplacement avec nuitée.

- ✓ **POSSIBILITE DE METTRE EN PLACE DES FORMATIONS BF2 ET BF3 WATER-POLO, NATATION SYNCHRONISEE ET EAU LIBRE, EN FONCTION DES DEMANDES**
- ✓ **FORMATION ACCESSIBLE AUX TITULAIRES DU BPJEPS AAN.**
- ✓ **IL EST CONSEILLE DE PASSER EN PARALLELE LA FORMATION PSE1 ET LE BNSSA.**

BREVET FEDERAL 4^{ème} DEGRE NATATION COURSE

Accessible dès 18 ans

POURQUOI PASSER LE BF4 ?

- Développer un niveau d'expertise dans le domaine de l'entraînement en natation course.
- Devenir formateur de l'ERFAN.

OBJECTIFS

- Entraîner une population de sportifs n'ayant pas encore atteint en natation course le plus haut niveau national senior.
- Participer à la conception du plan de développement du club.
- Coordonner la mise en œuvre du projet sportif en natation course.
- Conduire des actions de formation.
- Planifier, mettre en œuvre un stage d'entraînement avec nuitées.

LA FORMATION DU BF4 EST PRE-QUALIFIANTE, SON TITULAIRE PEUT OBTENIR UNE DISPENSE DE 75% DU DEJEPS AAN.



CAEP MNS

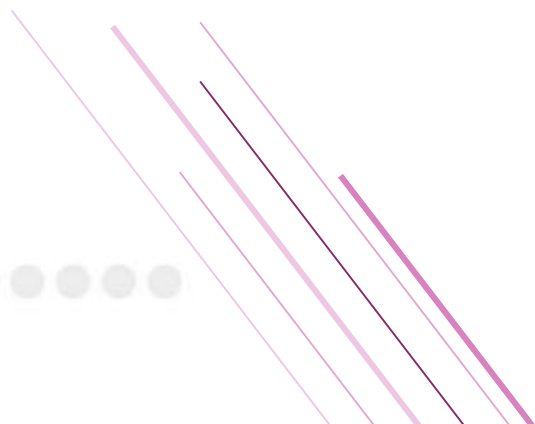
Cette formation représente la révision quinquennale du DE MNS, du BEESAN, du BPJEPS AA (si titulaire du CS Sécurité Sauvetage en Milieu Aquatique), du BPJEPS AAN, du DEJEPS ou encore d'une licence STAPS associée à l'attestation de réussite à l'Unité d'Enseignement Sauvetage et Sécurité en Milieu Aquatique".

Cette attestation permet à l'éducateur de conserver ses compétences en sauvetage et en enseignement.

L'ERFAN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE vous propose trois formations annuelles sous l'égide de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).

Le CAEPMNS doit être effectué avant le 31 décembre de la 5^{ème} année qui suit l'obtention du diplôme initial, ou de la dernière révision MNS.

Il est important de rappeler que les candidats doivent être à jour de leur recyclage annuel en secourisme (formation minimale : PSE1)





BPJEPS

Activités Aquatiques de Natation

En partenariat avec le CREPS de Bourgogne Dijon

CREPS de Dijon
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

Accessible dès 17 ans

POURQUOI SUIVRE LA FORMATION AVEC LE CREPS ET L'ERFAN ?

- Pour bénéficier de la qualité de l'image du CREPS ET DE L'ERFAN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
- Pour trouver un emploi à l'issue de la formation comme 100% de nos stagiaires diplômés.
- Pour suivre une formation assurée par des professionnels de la Natation.
- Pour obtenir un diplôme Aqua-Forme ERFAN (inclus dans la formation).

OBJECTIFS

- L'objectif de cette formation vise à la préparation du BPJEPS AAN.
- C'est un diplôme d'Etat homologué de niveau IV (bac...).

PUBLIC

- Toutes les personnes de 17 ans au minimum souhaitant préparer et obtenir le BPJEPS AAN.
- Diplôme du Ministère des Sports préparé dans le cadre d'une alternance en contrat de professionnalisation.

MONITEUR SPORTIF DE NATATION

Accessible dès 17 ans

POURQUOI PASSER LE MONITEUR SPORTIF DE NATATION ?

- Obtenir un diplôme de niveau III (niveau BTS, DUT)
- Donner les prérogatives professionnelles d'entraînement contre rémunération.
- Formation en alternance permettant de bien se former à l'environnement spécifique d'un club de natation de la FFN.

OBJECTIFS

- Concevoir et initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire, de perfectionnement sportif de natation course en piscine et en milieu naturel.
- Conduire des actions de formation.
- **Il permet d'obtenir une dispense de 75% du diplôme BPJEPS AAN et une dispense de 50% du diplôme DEJEPS AAN.**